

## Rapport de Reboutier sur la bibliothèque des Dominicains de Toulouse - 1757

Toulouse, Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres (Hôtel d'Assézat), Archives du 18<sup>e</sup> siècle, Mémoires copiés, volume 6, du 27 janvier 1757 au 4 août 1758, page 107-113.

Édition par Émilie Nadal.

Les notes sont de Reboutier lui-même, et présentées comme des notes de bas de page dans l'original. J'ai coupé les longues citations en latin qui concernent le *Ratio studiorum* et qui n'intéressent pas directement l'histoire de la bibliothèque du couvent (indiqué : [...]). J'ai normalisé l'orthographe des mots, pour faciliter la recherche plein texte.

Identification des ouvrages en rouge, entre crochets  
(Septembre 2023).

---

### [page 107](#)

Notice de la bibliothèque des Religieux Dominicains de Toulouse et de quelques mémoires trouvés dans cette maison pour servir à la continuation des annales.

Lue par M. Reboutier. Le 4 août 1757.

La nécessité de faire des recherches dans les maisons religieuses pour la continuation des annales et l'utilité d'avoir un catalogue de leurs livres vous engagea, Messieurs, à nommer des commissaires, qui se chargèrent de ce travail.

Pour répondre à l'honneur que vous me fîtes de me mettre de ce nombre, je vous rendrai compte de la bibliothèque des Pères Jacobins et des mémoires qu'ils m'ont fournis : espérant de vous en rendre successivement de celles des autres communautés et de vaincre les difficultés et les longueurs qu'on y apporte.

Examiner les titres des livres, les placer chacun dans la classe qu'exigent les différentes matières qu'ils traitent, en distinguer le format et les éditions, remarquer le nom de l'imprimeur, le lieu, la date de l'impression, faire enfin le catalogue exact d'une bibliothèque n'est pas un ouvrage d'imagination, c'est le travail le plus mécanique et le plus triste dont on puisse s'occuper : comparable à celui d'un faiseur de dictionnaire de qui Scaliger<sup>1</sup> a dit que la tâche en pouvait être imposée pour l'expiation des plus grands crimes.

Ce travail, tout obscur et tout frivole qu'on le dise, a pourtant des avantages : il fera connaître les richesses littéraires de cette ville, aussi utile aux maisons religieuses qu'à nous-mêmes, il formera une communication de secours et de lumières, qui ne nuira pas aux progrès des lettres. Chacun de nous à quelque genre d'étude qu'il s'occupe, ayant sous les yeux les différents catalogues qu'on nous fournit, verra d'abord ce qui peut servir à ses recherches et s'épargnera cette peine qui arrête les plus laborieux et qui décourage tant d'autres d'aller parcourir les bibliothèques de la ville pour n'en rapporter qu'une connaissance vague des livres qu'elles contiennent.

Pour rendre ce catalogue d'un plus grand usage, j'ai engagé les Pères Jacobins de le faire sur le modèle de ceux de M. l'abbé de Rothelin et de Boze. Vous verrez à la tête l'ordre des facultés et divisions du catalogue, à la fin une table des auteurs, chaque volume rangé dans sa classe, et répondant au matières que le titre annonce, on trouvera d'abord ce qu'on

---

<sup>1</sup>*Si quem dura manet sententia iudicis olim / Damnatum aerumnis suppliciisque caput:/ Hunc neque fabril  
lassent ergastula massâ / Nec rigidas vexent fossa metalla manus./ Lexica contexit : nam, caetera quid moror ?  
omnes / Poenarum facies hic labor unus habet.*

cherche, soit qu'on parcourt la division des matières ou qu'on ait recours aux noms des auteurs.

Les Pères Jacobins ont formé leur bibliothèque peu à peu et à leurs dépens car il n'y a pas chez eux de fondateurs de bibliothèque, comme dans la plupart des autres communautés. Outre les livres...

[page 108](#)

...qu'ils achètent, leur bibliothèque reçoit des accroissements considérables à la mort de leurs religieux, dont on réunit à la bibliothèque commune tous les livres qu'on trouve dans leur chambre. Je ne sais dans quel temps ils ont commencé à la former, elle était encore très peu de chose en 1521 puisque le père Percin<sup>2</sup> nous dit qu'en cette année le Père de Cleda fit construire un petit local pour la librairie et qu'il y employa mille livres tournois : somme très modique, ajoute-t-il, pour un tel édifice, faire des bancs et acheter des livres. On voit par ce catalogue qu'elle en contient aujourd'hui 5774. Il est divisé en neuf parties et chaque partie est sous divisée en plusieurs articles.

La première regarde la théologie, et sous ce nom sont compris l'Écriture Sainte, et ses commentateurs, les Pères de l'Église, la théologie dogmatique, scolastique et morale, les critiques controversistes, sermonnaires, ascétiques, livres de piété et autres qui ont rapport à la religion.

La seconde comprend la jurisprudence, les conciles généraux et particuliers, le droit canonique et civil.

La troisième, la philosophie et ses différentes parties, histoire naturelle, médecine, anatomie, chirurgie.

La quatrième, les mathématiques, géométrie, astronomie, algèbre, architecture, tactique.

La cinquième, l'histoire, histoire ancienne et moderne, universelle, et particulière de certaines parties du monde.

La sixième, l'histoire ecclésiastique, celle des hérésies et des schismes, des papes, des cardinaux, des évêques, ordres monastiques, martyrologes.

La septième, la philologie, grammairiens, rhéteurs, orateurs, poètes.

La huitième, les livres manuscrits.

Enfin, dans la neuvième partie on rapporte les omissions, en réunissant sous un même article les livres qu'on avait négligé de mettre à sa [sic] place en faisant le catalogue.

Mon dessein n'étant pas de rendre un certain compte des bibliothèques dont je procurerai les catalogues et d'entrer dans un détail qui me mènerait trop loin, je me borne à quelques réflexions.

1<sup>ère</sup> réflexion.

La plupart des livres contenus dans ce catalogue sont imprimés à Paris, plusieurs à Lyon, il y en a de Rome, de Venise, peu en Hollande, mais il y a 215 articles imprimés à Toulouse parmi lesquels il y a plus de 20 in-folio et de belles impressions, surtout les éditions qui sont avant 1700. Ce que Toulouse a de commun avec les autres villes du Royaume. Le 17<sup>e</sup> siècle étant celui qui a fourni les plus belles impressions, si on excepte quelques éditions modernes qui peuvent être comparées à ce qui a été fait de mieux dans tous les temps.

2<sup>nde</sup> réflexion.

---

<sup>2</sup> *Monumenta conventus Tolosani Ordinis Praedicatorum*. Saeculum 4, p. 107.

La partie qui regarde la théologie est la plus nombreuse. Elle comprend plus de la moitié du catalogue, aussi les autres sont faibles et surtout la partie historique. Éditions fort communes des premiers historiens, peu d'histoires générales du Royaume, moins encore de ces histoires particulières qui en font connaître les usages et les mœurs.

### 3<sup>ème</sup> réflexion.

On trouve ici un nombre considérable de livres du second âge de l'imprimerie. J'appelle livres du premier âge tous ceux qui ont été imprimés depuis l'an 1450 jusqu'en 1480. Et du second âge, ceux qui ont été imprimés depuis 1480 jusqu'en 1500. On connaît l'origine de l'imprimerie : de cet art qui en multipliant les facilités pour acquérir les sciences a suspendu l'application de ceux qui les cultivent, et diminué peut-être le nombre des vrais savants. On sait que ce fut vers le milieu du 15<sup>e</sup> siècle qu'on l'inventa en Allemagne. Tous les livres qui se rapprochent le plus de cette époque sont rares, les curieux les recherchent et en font de suite [sic] comme les médaillistes en font des médailliers antiques. Il n'y a dans cette bibliothèque...

### [page 109](#)

...aucun livre du premier âge de l'imprimerie mais il y en a 44 du 2<sup>nd</sup> et la plupart in-folio.

De ce nombre est un *Commentaire sur les Institutes* de l'Empereur Justinien en un volume in-folio [Toulouse, BM, Inc. Toulouse 1] dont la grosseur énorme me fait croire être de plus de 2000 pages, ce n'était pas encore l'usage de les marquer par des chiffres. Le papier en est fort, de grandes marges, une vignette enluminée au frontispice, et de petites marques, espèces d'astérisques en couleur à chaque alinéa et presque à chaque point. L'auteur Angelus de Gambiglionibus de Aretio est un docteur qui avait enseigné le droit à Ferrare, son ouvrage fut imprimé à Toulouse en 1480 sans nom d'imprimeur. Date remarquable qui fait présumer qu'on a commencé d'imprimer à Toulouse bien près du temps que cet art s'est établi en France. Le 1<sup>er</sup> livre est de 1470 à Paris<sup>3</sup> et lorsque dix ans après on imprime à Toulouse un aussi grand ouvrage sur le droit, chargé de citations et d'une difficile exécution, on peut croire qu'on n'avait pas commencé par là, et qu'on a imprimé à Toulouse peut-être aussi tôt que dans aucune autre ville du Royaume<sup>4</sup>.

### 4<sup>ème</sup> réflexion.

Parmi les livres qui méritent une attention particulière il y en a un remarquable par sa rareté et dont tant d'auteurs ont parlé sans l'avoir jamais lu. En voici le titre.

*Ratio atque institutio Studiorum per sex patres ad id jussu R P praepositi generalis deputatos  
conscripta. Romae  
in collegio societatis Jesu anno domini 1586  
cum facultate superiorum.*

Cette édition est si rare qu'on a dit qu'il ne s'en trouvait pas dans aucune bibliothèque des Jésuites de France<sup>5</sup>. D'autres même ont prétendu qu'elle était unique<sup>6</sup>. Ce qui rend cette histoire si précieuse et si rare, c'est qu'on ne trouve que dans celle-là le chapitre *De opinionum delectu in theologica facultate*, ce chapitre ayant été retranché de toutes les

<sup>3</sup> *Histoire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, tome 4 page 485 de l'édition in folio.

<sup>4</sup> Toulouse est mise au rang des villes dans lesquelles on imprimait en 1480, *Histoire de l'origine des imprimeries*, La Haye, 1740.

<sup>5</sup> *Lettre à M. Simon*, tome 2, lettre 40.

<sup>6</sup> *Supplément de la méthode pour étudier l'histoire* de Lenglet, tome 3, art. 11, édit in 12.

éditions postérieures<sup>7</sup>. L'édition dont il est ici question a été donnée par ordre du P. Claude Aquaviva<sup>8</sup>, cinquième général des Jésuites. Il employa à ce travail six Pères de la Compagnie de différentes provinces comme le porte le titre du livre.

Cet ouvrage qui commence par une préface, dans laquelle on remarque la nécessité de faire un règlement des études est divisé en deux parties ou chapitres : le premier chapitre traite des opinions dans la science théologique<sup>9</sup>. Il est distribué en onze règles relatives à certaines questions théologiques : suit un petit commentaire (*commentariolus*) qui met dans un plus grand jour les sentiments de l'auteur.

La deuxième partie divisée en plusieurs chapitres, traite de l'ordre et de l'exercice des classes. On y marque de quelle manière les sciences y doivent être enseignées, l'Écriture sainte, la théologie, la controverse, les cas de conscience, la grammaire, l'histoire et la poésie. On règle le temps d'étude et de classement, les livres et la conduite des jeunes gens dans les classes inférieures. On ne veut pas, par exemple, qu'ils assistent aux exécutions des criminels, si ce n'est peut-être des hérétiques, *nisi forsan haereticorum*<sup>10</sup>.

[page 110](#)

Cette seconde partie finit par un petit traité de l'Église, des conciles, du pontife romain et de l'autorité des docteurs, suit un *errata* de 3 pages.

a. b. c. d. e. f. g. h. i. j. k. l. m. n. o.  
p. q. r. s. t. u. x.  
*Omnes sunt quaterniones*  
*Semiduernio*  
*Romae*  
*Excudebat Franciscus Zanetus*  
*1586*

On sait que ce livre contient le plus grand éloge de la doctrine de saint Thomas<sup>11</sup>. C'est dans les œuvres de cet ange de l'école, que les Jésuites trouvent le fondement de toutes les vérités catholiques dès la naissance de leur société, c'était leur docteur et maître<sup>12</sup>. La grande réputation qu'avait un ordre religieux en suivant cette doctrine fit ces nouveaux disciples : « Faisons-nous, dirent-ils, un grand nom comme eux et que l'illustration que cette doctrine procure soit commune entre nous »<sup>13</sup>. Quelque grand que fut l'attachement et la vénération des Pères Jésuites pour la doctrine de Thomas, on remarque plusieurs cas dans lesquels ils n'étaient pas obligés de la suivre, d'autres qu'ils devaient expliquer, ou omettre. Je rapporte dans les notes quelques uns de ces cas pris au hasard et dans la langue qu'ils sont écrits<sup>14</sup>, par la difficulté de rendre clairement la nôtre les termes consacrés à l'école [sic]. Je ne compare et n'analyse donc rien, je ne fais que transcrire. Ce n'est ni dans mon objet, ni dans mon métier d'entrer dans des discussions théologiques. Si on veut voir quelques passages d'une certaine

<sup>7</sup> Dans ce chapitre, « *De opinionum delectu* dit le P. Massoulier, *societatis theologis recedenti facultas conceditur ab ea d. Thomae Sententiae quae statuit causas omnes secundas*. [...]. *Divus Thomas sui interpres. De divina motione et libertate creata*, auctore P. Antonin Massoulié, Romae, 3, chap. 7 et 8, et le *Mercure Jésuite*, tome 2, p. 107 et suiv.

<sup>8</sup> Général des Jésuites en 1581. Mort en 1615.

<sup>9</sup> *De opinionum delectu in theologia facultate*

<sup>10</sup> *Adolescentes nec dimitendi videntur ad spectanda suplicia reorum, nisi forsan haereticorum*, p. 266.

<sup>11</sup> *In theologia doctrinam s. Thomae*...[...].

<sup>12</sup> *Generatim denique de reliquis statuit*...[...].

<sup>13</sup> *Quod si aliqui religiosi*...[...].

<sup>14</sup> *Nostri non cogantur defendere*...[...].

étendue du *Ratio Studiorum*, on n'a qu'à lire la lettre 40 de M. Simon. Je puis assurer qu'ils sont extraits fidèlement, je les ai conférés avec l'original.

Le *Ratio studiorum* est un petit in 12, d'une impression fort commune, mauvais papier relié en parchemin.

#### [page 111](#)

Tout l'ouvrage consiste en 330 pages et 3 pages d'*errata*.

Je dois ajouter que ce livre est encore plus rare qu'on ne pense, puisque peut-être il n'existe nulle part entier. Celui dont nous parlons est imparfait, il manque la page 53 et les suivantes jusqu'à la page 67. On y a rapporté du papier blanc : sur cette page 53 on a écrit quatre lignes et demie et sur le revers de cette page on a écrit douze lignes. Les pages 77 et 78 manquent encore : et sur le papier qu'on y a rapporté on a écrit toute la page 77 et trois lignes sur la page 78.

En voyant ces lacunes, j'ai été fort embarrassé, il fallait ou ne point parler du tout de ce livre, ou en relever les défauts et trahir par là la confiance que les pères Jacobins avaient eue en moi. Mais ils m'ont tiré de cet embarras. La vérité étant chez eux au-dessus de tout autre intérêt, leur supérieurs m'ont permis de publier que leur livre était imparfait en cette partie, ce qui en reste en bonne forme étant plus que suffisant pour les conséquences qu'ils en veulent tirer.

On sait par tradition aux Jacobins que le père Reginald<sup>15</sup> qui a enseigné longtemps la théologie à Toulouse avec distinction, trouva par hasard à Rome le *Ratio studiorum*. On garde ce livre dans un coffre qu'on appelle le dépôt, où l'on tient l'argent de la maison pour la dépense journalière. Ce coffre est fermé par trois différentes serrures et trois différentes clés dont trois religieux, le prieur et deux autres qu'on nomme dépositaires, ont une clé chacun. Ainsi il faut le concours de trois différentes personnes pour voir ce livre. On le chercherait inutilement dans la bibliothèque.

*Ratio atque institutio  
studiorum societatis Jesu  
Romae collegio Rom.  
Ejusd. societ.  
Anno domini 1606. in 8°*

C'est une autre édition du *Ratio studiorum* qu'on trouve dans la bibliothèque. Elle est bien différente de celle de 1586 et pour le fond et pour la forme<sup>16</sup>. On y trouve pourtant un grand attachement à la doctrine de saint Thomas<sup>17</sup>. Tout l'ouvrage est divisé en trois différentes règles, presque toutes relatives à l'emploi que les maîtres ont dans un collège.

#### [page 112](#)

*Regulae provincialis... Regulae rectoris... Regulae professoris sacrae scripturae... philosophiae... rhetoricae etc.*

Il serait à souhaiter que tous les corps fissent des règlements aussi utiles que ceux qu'on lit ici, mais il le serait encore plus qu'on les exécute. On affecte tous les ans un certain revenu

---

<sup>15</sup> Antoine Reginald connu par plusieurs ouvrages théologiques jacobins, mort à Toulouse en 1676.

<sup>16</sup> Je connais une autre édition de ce livre sous ce titre : *Ratio atque institutio studiorum societatis Jesus auctoritates* [...].

<sup>17</sup> *Illud autem meminerit*...[...].

à l'augmentation de la bibliothèque pris sur les biens du collège ou d'ailleurs, sans que sous aucun prétexte ce fonds puisse être employé à d'autres usages<sup>18</sup>.

On a grande attention pour conserver la pureté des mœurs : les comédies et tragédies ne sont permises que très rarement, encore doivent-elles être en latin<sup>19</sup>. La lecture de certains poètes est défendue, comme celle de Térence, des Bucoliques, de Virgile, du 4<sup>e</sup> livre de l'Énéide, de certaines odes d'Horace<sup>20</sup>.

Maxime bien salulaire pour les gens d'étude, on exige quelques interruptions dans le travail, on ne veut pas qu'il soit poussé au-delà de deux heures de suite, soit qu'on écrive ou qu'on lise<sup>21</sup>.

#### 5<sup>ème</sup> réflexion.

Manuscrits. La plupart sont sans date et in-folio. Ils regardent l'écriture sainte, les Pères de l'église et autres ouvrages sur la religion. Il y en a d'une écriture à s'y méprendre, si parfaite qu'on les croirait imprimés, les gens-même de l'art l'ont prétendu, mais, ou la date qu'on trouve à certains est fausse, étant 200 ans avant l'imprimerie ou ils sont écrits à la main.

Parmi ces manuscrits, il y en a six de quelque ouvrage de saint Ambroise [Toulouse, BM, ms. 154], de saint Jérôme [Toulouse, BM, ms. 157], de saint Augustin [Toulouse, BM, ms. 168], de Bède [Toulouse, BM, ms. 188 et 189] et de saint Victor [Toulouse, BM, ms. 204] donnés au couvent de Toulouse, vers l'an 1300, car il n'y a pas de date sous la condition marquée à la tête de chaque volume<sup>22</sup>, qu'il ne pourrait être aliéné sous quelque prétexte que ce soit, et le cas arrivant, l'évêque donne ces manuscrits au pape. Il ajoute que le prieur du couvent en rendra compte au camérier, toutes les fois qu'il en sera requis. Cet officier du pape ayant un double des conventions auxquelles le prieur se soumet.

Les manuscrits étaient alors bien rares puisqu'on prenait tant de précautions pour les conserver. Ils ne l'étaient pas moins 100 ans auparavant, dix-huit volumes étaient regardés comme une grande bibliothèque<sup>23</sup>. Grécie, comtesse d'Anjou, achète un recueil d'homélies deux cents brebis, un muid de froment, un de seigle, un troisième de millet et un certain nombre de peaux de martre<sup>24</sup>. Les manuscrits ne devinrent pas plus communs dans les suites : malgré tous les soins du roy Jean, et de Charles le Sage pour ramasser des livres. La bibliothèque Royale sous Charles VI ne consistait qu'en 853 volumes<sup>25</sup>.

On trouvera à la fin du catalogue une bulle du pape qu'on lit affichée sur la porte de la bibliothèque, par laquelle il est défendu à qui que ce soit d'en soustraire aucun livre et aux supérieurs de le permettre sous peine d'excommunication encourue par le seul fait avec privation de voix active et passive<sup>26</sup>. Précaution sage pour conserver les bibliothèque et que je vois employée dans presque toutes celles des communautés religieuses de la ville mais qui jusque ici n'a pas empêché...

<sup>18</sup> *Ne nostri quantum satis est librorum....[...]*.

<sup>19</sup> *Tragediarum et comediarum...[...]*.

<sup>20</sup> *Omnis vigilantia caveat ut omnino abstinenceatur....[...]*.

<sup>21</sup> *Ultra duas horas nemo...[...]*.

<sup>22</sup> On trouvera cette clause à la page 141 du catalogue.

<sup>23</sup> En 1220, Pierre de Nemours évêque de Paris, laissa par son testament à la maison de Saint-Victor, sa grande bibliothèque contenant 18 volumes. *Histoire Ecclesiastique* de Fleury, tome 16, p. 512

<sup>24</sup> *Abrégé chronologique de l'histoire de France vers l'an 1090*, p. 154.

<sup>25</sup> L'an 1423. *Mémoires de l'académie des inscriptions*, tome 3 , page 509 édit. in 12.

<sup>26</sup> Page 141 du catalogue.



...la perte de beaucoup de livres, soit qu'ils aient été enlevés, ou qu'ils se soient égarés en les prêtant.

Les sommaires qu'on m'a fournis et dont on pourra faire quelque usage pour la continuation des Annales ne roulent presque que sur des religieux de l'ordre toulousain qui se sont distingués par leur sainteté et leur talents. Je ne ferai que les indiquer remettant en original les mémoires qu'on m'a donnés.

Année 1257. Pierre Callani [sic], qui logea chez lui saint Dominique, lorsqu'il arriva à Toulouse et qui lui donna les maisons qu'il possédait près le Palais où fut ensuite bâti le couvent de l'Inquisition.

Année 1275. Raymond de Falgar, Hugues de Mascaron, évêque de cette ville, dont l'un obtient de Grégoire IX la confirmation de l'établissement de l'université, et l'autre fit bâtir une partie du clocher et le dortoir du couvent.

Année 1328. Raymond Bequin, nommé patriarche de Jérusalem. Dominique Grenier, maître du sacré Palais et ensuite évêque de Pamiers.

Année 1416. Saint Vincent Ferrier.

Année 1550. Jean Viguié, auteur de deux ouvrages sur la théologie scolastique et sur les épîtres de saint Paul aux Romains.

Année 1628. Jean Spilla, dans un chapitre général à Toulouse répond sur toutes les œuvres de saint Thomas. Jean Biarotte et Massoulié en firent de même quelques années après en disputant une chaire de théologie. Translation des reliques de saint Thomas dans le mausolée de l'église des Jacobins. Celles de saint Eloy sont déposées dans la même église.

Année 1637. Déposition de trois étendards pris par les Toulousains au siège de Leucate. Deux Messieurs de la famille de Chalvet s'y distinguèrent.

Année 1641. Établissement de la confrérie du saint nom de Jésus.

Année 1636. 42 et 65. Paul Garra, Jean Casals, Pierre Rabat : religieux connus par leurs ouvrages.

Année 1646. On cesse de présenter à l'inquisiteur de la foi la nomination des Capitouls. L'inquisition supprimée. Le père Massoulié mort en 1693 est le dernier inquisiteur de Toulouse.

Année 1652. La peste à Toulouse.

Année 1659. Miracle opéré par une image de Notre-Dame du Rosaire

Année 1683. Hyacinthe Chalvet, grand prédicateur, sa mémoire prodigieuse. Il a traduit les œuvres de Sénèque, composé 10 volumes in folio sur la théologie, pris sur mer par les Algériens, délivré de l'esclavage, vient mourir au couvent de Toulouse.

Année 1689. Visite des tombeaux des martyrs d'Avignonnet

Année 1706. Antonin Massoulié grand théologien. Notice de ses ouvrages.

Année 1722. Jean-Jacques Percin, connu par la douceur de sa piété et de ses mœurs et par son livre sur les Monuments du couvent des Jacobins

Année 1726. Établissement de deux chaires de théologie en faveur des Dominicains dans l'université de Toulouse et sur la dotation de 20 000 livres provenant de la succession de M. de Tourreil.

Année 1731. Mathieu Teste, Bernard de Rabaudy, grands théologiens. Connu par ses talents et quelques ouvrages qu'il a donné au public.

---

### **Rapport de Reboutier sur la bibliothèque des Dominicains de Toulouse - 1757**

Toulouse, Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres (Hôtel d'Assézat), Archives du 18<sup>e</sup> siècle, Registre de l'Académie royale des sciences inscriptions et belles lettres, volume 10, tome 6<sup>ème</sup>, 13 janvier 1757 au 7 septembre 1758, p. 65-71.

Édition par Émilie Nadal.

Le registre n'apporte pas d'éléments nouveaux au rapport copié dans les *Mémoires*, se contentant de paraphraser Reboutier.  
(Septembre 2023).

---

#### [page 65](#)

(...)

M. Reboutier qui en conséquence de la détermination prise le 2 mars 1752 de travailler constamment depuis au catalogue général des livres contenus dans les principales bibliothèques des corps religieux de cette ville, et à la collection des matériaux propres à continuer les Annales de Toulouse qui peuvent se trouver dans ces maisons, a présenté aujourd'hui à l'Académie la partie de son travail qui concerne le couvent des religieux Dominicains de cette ville.

Si l'utilité générale des bons catalogues de livres est aujourd'hui si connue des gens de lettres qu'il serait superflu d'en faire l'apologie, les avantages particuliers que cette ville doit se promettre de la collection de ce genre que l'Académie...

#### [page 66](#)

...a entreprise [?] est encore plus sensible. Quels secours en effet pour ceux qui s'y consacrent à l'étude d'avoir sous leurs yeux la notice universelle et raisonnée des richesses littéraires qui sont à leur portée, et dont, sans ce moyen, la plupart seraient perdues pour eux. On ne pouvaient tourner à leur profit qu'après de longues et rebutantes recherches, dont le moindre inconvénient est la perte d'un temps toujours précieux et le refroidissement d'un esprit trop longtemps distrait de son objet.

C'est à ces considérations que la patrie sera redevable d'un travail pénible, entrepris pour sa gloire, pour l'utilité publique et spécialement pour celle des citoyens. Puissent-ils en recueillir ces dignes fruits et accorder à l'auteur le juste tribut des reconnaissances que méritent ses soins.

Ils sont plus étendus et plus rebutants que la plupart des gens ne pensent. Colliger des titres de livre, les classer dans un bon ordre, leur assigner la juste place relative à leur objet, distinguer les formats, noter, apprécier les diverses éditions, marques, le lieu, la date de l'impression, le nom de l'imprimeur, faire enfin le catalogue exact d'une bibliothèque est un travail d'autant plus sec et rebutant qu'il est plus mécanique, et qu'en même temps qu'il exclut tout secours et tout soutien de la part de l'imagination, il exige un discernement et une étendue de connaissances dont ceux qui n'ont pas mis la main à l'œuvre sont bien éloignés de



reconnaître la nécessité, quoi qu'elle ait pour garant le petit nombre de bons catalogues et la réputation de leurs auteurs.

Si à ces difficultés qu'éprouve tout particulier qui travaille à mettre ses propres livres dans un bon ordre, on ajoute le surcroît de dégoût qu'apporte à ce travail la nécessité de le faire dans des maisons étrangères, et chez des corps qui malgré l'avantage particulier qui doit leur en revenir, s'y refusent souvent, soit par la honte d'exposer à des yeux clairvoyants le désordre indécent de leurs bibliothèques, soit par la crainte de s'engager dans quelques légers soins auxquels ils ne sauraient se refuser avec bienséance. Si dis-je, on réunit tous ces objets et qu'on en suive les conséquences, on pourra se faire une juste idée du travail de M. Reboutier.

#### [page 67](#)

Pour le rendre plus complet et plus utile, il a ordonné son catalogue sur le plan de ceux de Messieurs de Rothelin et de Boze, pouvait-il se proposer de meilleurs modèles ?

On voit à la tête l'ordre des divisions, à la fin est une table des auteurs. Dans le corps de l'ouvrage chaque volume est exactement rangé dans sa classe et répond aux matières que le titre annonce. Par ce moyen on trouve avec une extrême facilité ce qu'on cherche, soit qu'on parcourt la division des matières ou qu'on ait recours aux noms des auteurs.

Quoique M. Reboutier ne se soit pas proposé d'entrer dans des détails particuliers des bibliothèques, dont il nous destine ces catalogues, il a joint néanmoins à celui-ci une courte notice des livres qui le composent et des mémoires relatifs à la continuation des annales de Toulouse, qu'il a obtenus des Dominicains.

La notice nous apprend que leur bibliothèque, qui diffère en cela de la plupart des autres maisons religieuses, a été formée peu à peu aux frais de la communauté et sans aucun secours étranger. Entre les 5774 volumes dont elle est composée aujourd'hui, la plupart sont imprimés à Paris, plusieurs à Lyon, quelques uns à Rome, à Venise etc., peu en Hollande et à Toulouse 215 dont le plus grand nombre sont de belle impression.

La partie théologique contient plus de la moitié de cette bibliothèque, peu complète d'ailleurs, surtout pour le genre historique. On n'y voit, dit M. Reboutier, aucun livre du premier âge de l'imprimerie qui ne contient selon lui que les impressions faites avant 1480. Ce qu'il appelle le second âge renferme les livres imprimés depuis cette année jusqu'à 1500. Et ce qui a paru depuis compose son troisième âge.

On voit dans la bibliothèque des Dominicains 44 livres du second âge, la plupart *in folio*. M. Reboutier remarque entre ceux-ci un *Commentaire sur les Institutes* de l'empereur Justinien [Toulouse, BM, Inc. Toulouse 1]. La grosseur de ce volume lui fait présumer qu'il contient plus de 2000 pages. On n'était pas encore dans l'usage d'en marquer le nombre par des chiffres. Le papier de ce livre est fort et les marges sont grandes. Une vignette enluminée ouvre le frontispice et les alinéas, de même que la plupart des points sont enrichis d'ornements colorés assez semblables à des astérisques.

#### [page 68](#)

Ce ouvrage, composé par Angelus de Gambileonibus de Aretio, docteur qui avait enseigné le droit à Ferrare, est imprimé sans nom d'imprimeur à Toulouse en 1480. Date remarquable puisqu'elle fait voir que cette ville est une des premières de France où l'on ait imprimé.

On ne connaît point d'édition de Paris avant 1470 et celle de notre *Commentaire*, ouvrage considérable chargé de difficultés typographiques, et particulièrement de beaucoup de notes, qui a paru dix ans après, ne peut être regardée comme un coup d'essai.

Parmi les livres qui méritent une mention particulière les Dominicains en possèdent un dont M. Reboutier a cru devoir donner quelque détail, il porte pour titre :

*Ratio atque institutio  
Studiorum per sex patres  
ad id jussu R. P. praepositi  
Generalis deputatos conscripta  
Romae  
in collegio societatis Jesu  
anno domini  
1586  
cum facultate superiorum.*

Ce volume in 12 de mauvaise impression contient 330 pages sans compter un *errata* de 3 pages et se termine ainsi :

*Regestum  
A.B.C.D.E.F.G.H.I.K.L.M.N.O.P.Q.R.S.T.V.X.  
omnes sunt quaterniones  
Semiduernio  
Romae  
Excudebat Franciscus Zanetus  
1586*

Cet ouvrage qui commence par une préface sur la nécessité du règlement des études, est divisé en deux parties dont la première traite des opinions dans la science théologique. Elle est accompagnée d'un petit commentaire, *commentariolus*, qui met dans un plus grand jour les sentiments de l'auteur sur ce point.

La seconde partie divisée en plusieurs chapitres traite de l'ordre des classes et de la manière dont les sciences saintes et profanes y doivent être enseignées.

Ce livre qui contient les plus grands éloges de la doctrine...

#### [page 69](#)

...de saint Thomas marque néanmoins plusieurs cas dans lesquels elle ne doit pas être suivie et adoptée par la société de Jésus.

M. Reboutier en rapportant dans les notes de sa notice quelques passages du texte relatifs à cet objet renvoie ceux qui désireront de plus grands éclaircissements sur ce point à la 40<sup>e</sup> lettre de M. Simon, dont il a conféré les citations avec l'original, auquel il les a trouvées conformes.

Cette édition est si rare qu'on regarde l'exemplaire des Dominicains de Toulouse comme unique en France, aussi est-il soigneusement conservé dans un coffre avec trois clés commises à la garde des trois principaux religieux de la communauté.

Au reste, on assure que ce livre n'existe nulle part entier et sans lacunes. Il y en a deux à l'exemplaire dont nous parlons, l'une depuis la page 53 jusqu'à la page 66 inclusivement, l'autre n'est que d'une feuille qui comprend les pages 77 et 78. Malgré ces défauts il est constant que feu M. L'abbé Rothelin avait voulu donner deux milles écus de ce livre.

Il fut composé par ordre de Claude Aquaviva général des Jésuites en 1581 qui, comme le titre le porte, employa à ce travail six religieux de sa Compagnie. L'exemplaire de ce livre conservé chez nos Dominicains, fut, disent-ils, trouvé fortuitement à Rome par le P. Reginald

religieux de leur ordre, qui le porta à Toulouse, où il a longtemps enseigné la théologie avec distinction.

On voit dans leur bibliothèque une autre édition du *Ratio studiorum* ou plutôt un ouvrage très différent du premier, quoique sous un titre semblable, celui-ci de format in 8° est intitulé :

*Ratio atque institutio  
Studiorum societatis Jesu  
Romae collegio Rom.  
Ejusd. societ.  
Anno domini 1606. in 8°*

On y trouve, de même que dans le précédent, un grand attachement à la doctrine de saint Thomas. Ce dernier ouvrage est divisé en différentes règles, presque toutes relatives aux fonctions des maîtres dans les collèges, tant pour la culture des moeurs que pour celle de l'esprit, sans oublier ce qui sera rapporté à la conservation de la santé. Il serait à désirer, dit M. Reboutier, que tous les corps fissent ...

page 70

...des règlements aussi utiles que ceux qu'on voit ici et que ces règlements fussent religieusement observés. Cet académicien avertit dans ses notes qu'il connaît une autre édition in 8° de ce dernier livre sous ce titre :

*Ratio atque institutio  
Studiorum societatis Jesu  
auctoritates septimae congregationis  
Generalis acuta  
Antverpiae  
apud Joannem Meursium  
1635*

On peut ajouter que le même ouvrage se trouve encore à la fin du premier tome de l'ouvrage en deux volumes in 4° petit papier qui a pour titre

*Corpus institutionum  
Societatis Jesu  
in duo volumina distributum  
Antverpiae  
apud Joannem Meursium  
1709*

La notice de M. Reboutier fait mention des manuscrits contenus dans la bibliothèque dont il rend compte. Ils sont, dit-il, pour la plupart in folio, sans date et relatifs à l'Écriture sainte, aux Pères de l'Église et généralement à la religion. Quelques-uns sont d'une écriture si ressemblante à l'impression que des maîtres en cet art s'y seraient mépris sans la date qui se trouve à quelques-uns, antérieurs de plus de deux cents ans à l'invention de l'imprimerie.

Entre ces manuscrits, six ont été donnés sous cette clause, marqués à la tête, qu'ils ne pourront être aliénés sous quelque prétexte que ce soit. On lit même sur la porte de la

bibliothèque une bulle du pape qui défend d'en sortir aucun livre, et aux supérieurs de le permettre sous peine d'excommunication encore par le seul fait. Précaution sage, dit M. Rebutier, qui quoique presque observée dans toutes les bibliothèques des corps...

page 71

...religieux de cette ville n'a pas empêché la perte de beaucoup de livres précieux.

La notice est terminée par l'article qui sera porté aux Mémoires relatifs à la continuation des Annales que M. Rebutier a recueilli chez les Dominicains et dont la plupart se rapportent à des religieux célèbres de cet ordre, natifs de Toulouse ou qui s'y sont distingués par leurs vertus ou par leurs talents